

M. PEARSON: Monsieur le président, je puis dire davantage là-dessus . . .

M. WINCH: Nous voulons tous écouter ce qu'a à dire le chef de l'opposition, mais s'il appuie constamment sa tête sur sa main, nous, qui sommes à sa droite, sommes incapables d'entendre ce qu'il dit.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Winch.

M. PEARSON: Je vais tâcher de faire mieux.

Avant de prendre une décision, nous pourrions peut-être attendre d'avoir pu parcourir ce document et aussi d'avoir eu l'avantage d'examiner le compte rendu des déclarations faites par le ministre, à notre dernière séance, et que nous n'avons pas encore en main. Tout cela nous aidera peut-être à étudier l'affaire plus tard.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PEARSON: J'allais poser bien des questions, monsieur le président, inspirées de ce qu'a dit le ministre l'autre jour, en comptant sur les notes que j'ai prises plutôt que sur le compte rendu que nous n'avons pas encore. Une grande partie de ces questions se rapportent à la ligne de conduite et à l'organisation. Il me paraît que nous aurons l'occasion d'interroger le ministre sur ces questions, car il ne serait sans doute pas juste de mettre les hauts fonctionnaires du ministère sur la sellette à ce sujet. J'espère que nous aurons le privilège d'interroger le ministre concernant ses déclarations.

Le PRÉSIDENT: Je puis vous affirmer qu'il en sera ainsi, monsieur Pearson. C'est pour cette raison que nous avons laissé la porte ouverte à la discussion au sujet du crédit 220. Lors de la dernière séance, le ministre nous a dit qu'il ne pourrait venir au Comité aujourd'hui, mais qu'il serait des nôtres à une date ultérieure, pour ce motif même.

M. PEARSON: Pourrais-je poser une ou deux questions sur l'organisation de nos services de défense, en m'inspirant surtout de ce qu'a dit le ministre à la Chambre des communes, en 1957, afin de voir dans quelle mesure les projets dont il a parlé à ce moment-là ont été exécutés. Je songe particulièrement au double emploi dans les services, ce qui était intéressant non seulement pour le ministre, mais aussi pour nous tous. Il y a à ce sujet trois points spéciaux à propos desquels je désire poser des questions. On a prétendu que les responsabilités de la marine et celles de l'ARC étaient celles qui prêtaient le plus au double emploi en ce qui a trait à la lutte anti-sous-marine. Y a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. MILLER: Pour ce qui est du double emploi, la situation est la même que dans le passé. Il semble que le domaine où est possible le double emploi soit l'élément aérien des opérations, puisqu'il a été question de l'ARC. L'ARC est encore, comme elle l'a été, responsable de ce que l'on appelle l'aviation "à base terrestre", soit les avions lourds de patrouille qui partent des champs d'aviation terrestres. Les aéronefs transportés sur des porte-avions constituent l'aviation navale et celle-ci relève de la marine.

M. PEARSON: Puis-je demander si l'on a considéré l'idée de constituer président du Comité des chefs d'état-major le chef d'état-major des forces de défense, à titre de mesure tendant à l'unification? S'agit-il là d'une question de ligne de conduite?

Le PRÉSIDENT: Je pense que cette question nécessite une déclaration concernant la ligne de conduite.